

# Ville d'Allauch



**SÉCURITÉ**

## Canal de Marseille : Attention danger !

De la Roque d'Anthéron à la Ciotat, le Canal de Marseille est un ouvrage d'exploitation qui sert à l'alimentation en eau potable des habitants de la région. Pour des raisons de sécurité, la baignade y est strictement interdite.

*Publié le 22 juin 2022*

Ce n'est pas un lieu de détente ni une base de loisirs. Les risques d'accidents mortels sont réels et plusieurs drames se sont malheureusement déjà produits.

Interdiction :

> **De se baigner**

A cause de la **vitesse de l'eau**.

Elle y est, en moyenne, de 0,7 mètre à la seconde. Mais elle peut s'élever à tout moment lors d'une ouverture de vannes.

Et de la **profondeur du canal**.

Elle varie de 2 mètres à 2,40 mètres. Ce qui empêche quiconque d'y avoir pied.

> De se promener sur les berges

Les **risques de chute, de blessures et de noyade** sont nombreux. Les parois du canal sont pentues et glissantes et empêchent toute remontée sur la berge.

Dans tous les endroits sensibles, des mesures de protection sont mises en place : grillages, portails, panneaux, barrières et gardiennage.

**En cas de chute**

Ne paniquez pas et laissez vous porter jusqu'aux lignes de vie, placées régulièrement tout au long du canal, pour vous y agripper en attendant les secours.

**En cas d'urgence, contactez le 112.**

Plus d'infos sur <https://www.eaudemarseille-metropole.fr/> 

[Consultez le flyer](#)

>

**MAIRIE  
D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot  
13190 Allauch

**HORAIRES D'OUVERTURE**

Lundi - Jeudi :  
8h30 > 12h30 - 14h > 18h

Vendredi :  
8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :  
8h30 > 12h